

CHALLENGE REGIONAL PISTE

RÈGLEMENT 2017

1. Challenge ouvert à tous les licenciés FFC.
2. Les épreuves comptant pour le challenge sont définies dans le calendrier ci-dessous :

06 mai : Saintes (17)	01 juillet : Angoulême (16)
20 mai : Bressuire (79)	05 août : Poitiers (86)
17 juin : La Rochelle (17)	

Le challenge est composé d'une réunion par club organisateur. Dans le cas où une manche ne pourrait se dérouler, si la réunion est reportée, la manche du challenge serait réalisée sur la nouvelle organisation. S'il n'y a pas de report, et que le club concerné organise plusieurs réunions, la manche serait décalée sur la prochaine réunion organisée par le club.

3. Barème et attribution des points : Les points seront calculés sur les résultats de l'omnium en fonction du nombre de classés en appliquant la règle suivante : Par exemple, s'il y a 20 classés, le premier marque 20 points, le deuxième marque 19 points, etc...
4. 6 classements distincts seront établis : Minimes Dames / Minimes / Cadettes / Cadets / Juniors - Seniors Dames / Juniors - Seniors
5. Lors de l'épreuve comptant pour le Championnat Régional, les points des participants seront doublés.
6. Le suivi des points sera fait par le comité régional, merci aux clubs organisateurs de communiquer les résultats complets à : ffc.poitou-charentes@neuf.fr.
7. La commission régionale piste se réserve le droit de modifier le présent règlement et est la seule juge en cas de litige.
8. Dotation des récompenses en chèque avec une remise en fin de saison.
9. Participation à un minimum de 3 épreuves pour prétendre aux récompenses.